



Sécurité et Réglementation

Prenez en note ces règles de conduite avant de vous lancer à la conquête des sentiers d'hiver à la Base de Plein Air Jean-Jeune.

1

Circuler dans les sentiers balisé et respecter la signalisation.

.....

2

L'accès aux sanitaires est situé à l'Auberge.
Les bâtiments sont réservés aux groupes locataires.

.....

3

Tous les déchets doivent être apportés aux endroits appropriés.

.....

4

Nous demandons votre collaboration afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les visiteurs et la faune.
Demeurez à bonne distance de celle-ci sans la nourrir.

.....

5

Tout animal de compagnie est interdit.

**Soyez vigilant et respectez le code de conduite.
C'est votre responsabilité.**